



NORD | ERGO
CABINET D'ERGOTHÉRAPIE

Tarifs (en vigueur au 1^{er} Janvier 2017)

Profession inscrite au Livre 3 du Code de Santé Publique Loi N°95-116 du 4 Février 1995

Prestations en ergothérapie	Tarifs
PEC en cabinet	40 Euros (45 minutes)
PEC Hors cabinet et réunion (ESS, PPS)	52 Euros (1 heure)
Vacation	52 Euros
Heure de rédaction pour toute demande de Compte-rendu (hors bilan et ESS)	22 Euros
Bilan	150 Euros
Visite à domicile	Tarifs indicatifs
Conseils en aides techniques	Evaluation + Préconisations : Sur Devis Evaluation + Préconisations + Essai : Sur Devis
Aménagement du domicile	Evaluation + Préconisations + Rédaction : Sur Devis

*FRAIS DE DÉPLACEMENT (au-delà de 20km autour du cabinet)

Les frais de déplacement appliqués devront apparaître sur la note d'honoraire de façon distincte, en sus des séances.

Les frais de déplacement seront facturés selon le tarif en vigueur :

- 0,39€ par Km pour un véhicule de 3 CV
- 0,47€ par Km pour un véhicule de 4 CV
- 0,51€ par Km pour un véhicule de 5 CV
- 0,54€ par Km pour un véhicule de 6 CV
- 0,56€ par Km pour un véhicule de 7 CV
- 0,59€ par Km pour un véhicule de 8 CV et plus

Votre professionnel de santé fixe librement le montant de ses honoraires dans le respect du tact et de la mesure. Ils ne font pas l'objet d'un remboursement par l'assurance maladie.